

AIDE AU CHAUFFAGE 2021

Le CCAS reconduit l'aide au chauffage pour les foyers non imposables pour 2021 :

- 170 € pour les foyers de + de 65 ans non imposables
- 140 € pour les foyers de - de 65 ans non imposables

Comme nous le savons tous, le budget « énergie » des ménages est en forte augmentation ! C'est pour cela que les membres du CCAS ont décidé d'augmenter l'aide au chauffage aux foyers non imposables de - de 65 ans.

Pour en bénéficier, il convient de rapporter au secrétariat de mairie le coupon ci-dessous daté et signé, l'avis d'imposition sur les revenus 2020 et un RIB.

Nous demandons que chaque dossier soit des plus précis en raison de la notion du « non imposable » le but étant de venir en aide aux personnes à faibles revenus (**Se référer à la ligne « Impôt total avant crédits d'impôt : 0 € »**).

Les demandes sont à déposer jusqu'au 30 novembre 2021.



Grentheville, le 28 octobre 2021
Le CCAS

Coupon à remettre au secrétariat de mairie au plus tard le 30 novembre 2021
avec une copie de l'avis d'imposition sur les revenus 2020 et un relevé d'identité bancaire.

NOM : Prénom :

Adresse : 14540 Grentheville

Je certifie qu'aucun membre du foyer n'est imposable sur le revenu et je demande

l'aide 170€

l'aide 140€

Date et signature :